

Réunion du Conseil Municipal de Saint Joseph de Rivière (Isère)

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2025

Le 13 janvier 2025 à 20 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marylène GUIJARRO, Maire.

- Date de la convocation 07 janvier 2025
- Nombre de conseillers en exercice 15
- Nombre de conseillers présents 13

PRESENTS : AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre-Henri,

ABSENTS : MAIRE Steve, SIRAND-PUGNET Emmanuel

SECRETAIRE : JACQUOT Johann

Ouverture de la séance à 20h10 par Madame le Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Johann JACQUOT.

Ordre du jour de la séance

- Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024
- Délibérations :
 - Approbation du plan et des tableaux provisoires et mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de classement des voies communales et chemins ruraux
 - Aménagement forêt communale – période 2025-2044

Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 13 voix.

Compte rendu des délibérations

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 13 janvier 2025, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Marylène GUIJARRO, Maire Date de la convocation : le 07 janvier 2025.
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 13	

PRESENTS : AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, LAPIERRE Florence, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise, SCHERRER Pierre-Henri

ABSENTS : MAIRE Steve, SIRAND-PUGNET Emmanuel

SECRETAIRE : JACQUOT Johann

1- DÉLIBÉRATION N°01/2025

APPROBATION DU PLAN ET DES TABLEAUX PROVISOIRES ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLAN DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune dispose d'un tableau de classement de voirie communale datant de 2011 et qu'il est apparu nécessaire d'envisager sa mise à jour.

Elle rappelle que, par délibération 56/2023 du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal avait décidé de réviser le plan de classement de la voirie communale et des chemins ruraux.

Cette révision avait pour objectifs de :

- Clarifier le statut des voiries, afin de connaître les droits et obligations de la commune en la matière
- Régulariser les situations nécessitant des transferts de propriété
- Valider les fonctions de desserte des voies et chemins ruraux
- Protéger les chemins ruraux

L'inventaire et le diagnostic de la voirie ont été réalisés en collaboration avec le cabinet Coordonnet.

Après une phase de premier diagnostic, une réunion publique a été organisée afin de présenter l'inventaire du travail mené faisant ressortir un nombre important de points à soumettre en Conseil Municipal avant enquête publique.

L'ensemble de ces points est présenté dans les tableaux et plans joints à la présente délibération.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et L2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L111-1 ;

Vu la délibération 56/2023 du Conseil municipal du 11 décembre 2023, prescrivant la révision du plan de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ;

Vu le décret n°2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités d'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux ;

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

- **Prend acte** du plan, de la notice et des tableaux provisoires des voies communales et chemins ruraux identifiés dans les documents annexés,
- **Décide** de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de révision du plan de classement des voies communales et chemins ruraux tel que présenté dans les documents annexés,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Michel BENEZETH est l'élu référent.

L'enquête publique sera diffusée sur les panneaux des hameaux, le panneau lumineux, les journaux (Terre Dauphinoise, les Affiches). Les personnes concernées recevront un courrier en recommandé avec accusé de réception.

2- DÉLIBÉRATION N°02/2025

AMÉNAGEMENT FORÊT COMMUNALE – PÉRIODE 2025-2044

Madame la Maire présente le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office national des Forêts.

Elle expose les grandes lignes du projet :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Vu l'article L212-3 du Code Forestier,

considérant l'exposé du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période de 2025 à 2044 présenté par un technicien forestier de l'ONF ;

Le Conseil Municipal :

À l'unanimité :

- **Approuve** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

La séance est levée à 20h30.

❖ **Signatures :**

Marylène GUIJARRO, Maire et Présidente de séance

Johann JACQUOT, secrétaire de séance

